



**PROCES VERBAL**

**Représentants des membres fondateurs :**

|   | Présent(e) | Excusé(e) | Pouvoir | Nom du membre ayant donné pouvoir                       |
|---|------------|-----------|---------|---|
| Monsieur Alain Mazoyer, Secrétaire général aux affaires régionales                      | ✓          |           |         | Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté |
| Monsieur Patrick Molinoz, Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, Président du GIP | ✓          |           | ✓       | M. Roger Ganée<br>M. Ludovic Rochette                   |
| Monsieur Ludovic Rochette, Conseil départemental de la Côte d'Or                        |            | ✓         |         |   |
| Madame Louis-Sidney, Conseil départemental de la Nièvre                                 |            | ✓         |         |   |
| Monsieur Anthony Vadot, Conseil départemental de la Saône-et-Loire                      | ✓          |           |         |   |
| Monsieur Yves Vecten, Conseil départemental de l'Yonne                                  | ✓          |           | ✓       | M. Emmanuel Bougerolle                                  |

**Représentants des membres élus :**

|  | Présent(e) | Excusé(e) | Pouvoir | Nom du membre ayant donné pouvoir |
|--|------------|-----------|---------|-----------------------------------|
| Monsieur Roger Ganée (collège 2)         |            | ✓         |         |                                   |
| Monsieur René Marcellot (collège 3)      |            | ✓         |         |                                   |
| Monsieur Jacky Rodot (collège 4)         | ✓          |           | ✓       | M. René Marcellot                 |
| Monsieur Emmanuel Bougerolle (collège 5) |            | ✓         |         |                                   |
| Monsieur Gilles Prost (collège 6)        |            | ✓         |         |                                   |

|   |                  |  |   |              |
|---|------------------|--|---|--------------|
| Monsieur Paul-Antoine De Carville (collège 7) | Dém.             |  |   |              |
| Monsieur Daniel Duplessis (collège 8)         | ✓                |  | ✓ | Gilles Prost |
| Monsieur Pierre Poillot (collège 9)           | ✓                |  |   |              |
| Monsieur Gilles Beaufiles (collège 10)        | ✓                |  |   |              |
| Monsieur Cyrille Politi (collège 11)          | Dém.             |  |   |              |
| Monsieur Guy Hourcabie (collège 12)           | Cessation mandat |  |   |              |
| Monsieur Michel Neugnot (collège 13)          | Cessation mandat |  |   |              |

#### Représentants de l'État :

|                                       |            |           |         |  |
|---------------------------------------|------------|-----------|---------|--|
| <b>Commissaire du Gouvernement</b>    | Présent(e) | Excusé(e) | Pouvoir |  |
| Monsieur Bernard Luc                  | ✓          |           |         |  |
| <b>Contrôleur budgétaire régional</b> | Présent(e) | Excusé(e) | Pouvoir |  |
| Madame Barbara Heraud                 | ✓          |           |         |  |

#### Personnes invitées :

Monsieur Cyril Olivier, Préfecture de Région, Chargé de mission modernisation de l'action publique et simplification

Monsieur Jean-Michel Martin, Conseil départemental de Saône-et-Loire, Directeur des Systèmes d'Information

Monsieur Mathieu Noël, Cabinet Parme avocats

Monsieur Serge Gaillard, Cabinet Grant Thornton, Expert-comptable

Monsieur Christophe Lhuile, Cabinet Mazars, représentant du Commissaire aux comptes

Madame Sophie Valdenaire-Ratto, Conseil régional de Bourgogne-France-Comté, Directrice de l'aménagement du territoire et du numérique

Monsieur Philippe Rouiller, Conseil régional de Bourgogne-France-Comté, Chef du service Numérique

#### Représentants de l'équipe du GIP e-bourgogne-franche-comté :

Monsieur Gilles Delamarche, Directeur

Monsieur Patrick Ruestchmann, Directeur-adjoint

Melle Jennifer Pierre, Responsable relations adhérents et communication

Monsieur Maciej Murmylo, Chef de projets

Madame Cindy Charton, Gestionnaire-comptable

## ORDRE DU JOUR

---

- I. Accueil des membres, émargement, recensement des pouvoirs, vérification des règles de quorum
- II. Ouverture de la séance du Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique par Monsieur Patrick Molinoz, Président du GIP
- III. Désignation d'un secrétaire de séance
- IV. Communication de la liste des adhérents
- V. Examen et approbation du bilan et compte de résultat 2017 (cf. rapport)
- VI. Examen et approbation de la décision modificative du BP 2018 (cf. rapport)
- VII. Point d'information sur les activités du GIP
  - Chantier d'AMO post-contrat public-privé
  - Rencontres des Territoires Numériques initiées
- VIII. Questions diverses :

## DEROULE DE L'ORDRE DU JOUR

---

### I. Accueil des membres, émargement, recensement des pouvoirs, vérification des règles de quorum

8 membres sont présents et 5 membres ont donné pouvoir pour les représenter.

→ **En application des règles de quorum, le conseil d'administration et d'orientation stratégique peut donc siéger et délibérer valablement.**

### II. Ouverture de la séance du Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique par Monsieur Patrick Molinoz, Président du GIP et accueil des nouveaux membres

### III. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Delamarche est désigné secrétaire de séance.

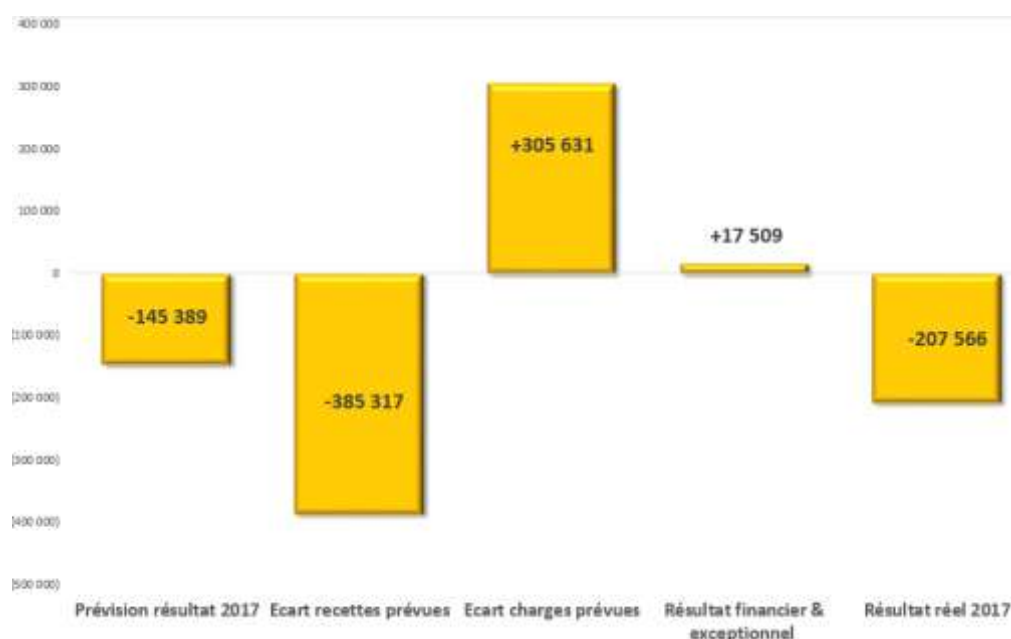
### IV. Communication de la liste des adhérents

Madame Pierre fait état du nombre d'adhérents qui représente à ce jour 1 480 organismes et continue sa progression. Il est précisé qu'un point spécifique au sujet de la prospection en Franche-Comté est prévu à la fin de la présente réunion.

### V. Examen et approbation du bilan et compte de résultat 2016

Les comptes annuels 2017 et le rapport détaillé « *Commentaires sur les comptes* » ont été adressés à l'ensemble des membres du CA.

Une présentation comparative entre le Budget 2017 adopté et le compte de résultat 2017 est effectuée et commentée en séance par Monsieur Delamarche et fait apparaître les éléments de synthèse suivants :



Le résultat d'activité 2017 présente au final un déficit de – 208 K€, pour – 145 K€ prévu dans le cadre du BP 2017. (Ce différentiel de – 63 K€ est dû pour l'essentiel au non encaissement de la part de subvention Feder PO franc-comtois, dont le versement interviendra sur l'exercice 2018).

Ce déficit de -208 K€ sera prélevé sur le fond dédié mis en œuvre à cet effet.

En conséquence, c'est un résultat nul qui est dégagé pour l'exercice 2017.

Monsieur Vadot salue la clarté de la présentation mais regrette que les produits liés à l'extension à la Franche-Comté soient inférieurs aux attentes.

Monsieur Lhuile assure que ces comptes seront certifiés sans réserve lors de l'Assemblée générale. Il profite de ce temps de parole pour annoncer son départ du Cabinet Mazars. Il revient brièvement sur le plaisir qu'il a eu à travailler sur ce projet marqué par la rigueur, le professionnalisme et la convivialité et lui souhaite longue vie et bon vent.

Madame le contrôleur budgétaire n'a pas de remarques à signaler.

Monsieur le commissaire du gouvernement se dit interpellé par le démarrage de l'extension au territoire franc-comtois mais reste serein par rapport aux résultats obtenus à moyen terme.

**Monsieur le Président soumet le bilan et compte de résultat 2017 à l'avis des membres du CAOS :**

**0 contre, 0 abstention, 13 pour**

**→ Avis favorable**

## **VI. Examen et approbation de la décision modificative du BP 2018**

Monsieur Delamarche présente la décision modificative.

Le seul objectif de cette DM est de réajuster le budget 2018, en y intégrant :

- Les éléments du compte de résultat 2017 (cf. rapport),

- Quelques correctifs et le décalage de la subvention FEDER sollicitée dans le cadre du PO franc-comtois (majoration du poste 2017 en raison du report des sommes relatives à l'exercice précédent),
- Une nouvelle ventilation des enveloppes 2018 et 2019 relatives à l'AMO technique, au regard du calendrier de production des travaux.

Madame le contrôleur budgétaire émet un avis favorable, tout en rappelant la réserve exprimée lors de l'adoption du BP 2018 et relative à la dépendance au fond dédié dans le cadre de l'équilibre budgétaire du Groupement. Cette remarque est partagée par le Commissaire du Gouvernement.

Monsieur Vadot s'abstient dans une logique de cohérence avec son vote initial lors de l'adoption du budget primitif 2018.

**Monsieur le Président soumet l'approbation de DM 2018 au vote des membres du CAOS :**

**0 contre, 1 abstention, 12 pour**

→ **Adopté**

## **VII. Point d'information sur les activités du GIP**

Patrick Molinoz rappelle l'importance, chaque jour plus forte, pour les petites communes d'être épaulées par un **acteur public indépendant dont l'expertise numérique est indiscutable**. Face aux éditeurs de solutions informatiques et aux évolutions règlementaires et technologiques qui bouleversent le fonctionnement des collectivités une telle expertise devient absolument indispensable. À terme toutes les petites et moyennes collectivités devraient pouvoir bénéficier d'une telle expertise et donc rejoindre le Gip.

En Franche-Comté les choses se mettent en place mais à un rythme peu satisfaisant. Il est notamment complexe d'effacer « l'impression » de concurrence que les acteurs locaux peuvent avoir du fait de l'existence d'outils spécifiques préexistants mais qui la plupart du temps n'offrent pas la même expertise que le Gip. Les échanges avec les techniciens aboutissent à clarifier la plus-value des uns et des autres, mais lever ce premier frein nécessite du temps et l'instauration d'un climat de confiance.

En plus de ce travail, les derniers mois ont été marqués par l'organisation des rencontres territoriales auxquelles sont conviés adhérents et non-adhérents. Patrick MOLINOZ souligne que ces réunions ont pour objectif de renforcer les liens entre le Gip et les adhérents d'une part mais aussi de mieux identifier les besoins actuels et les attentes pour l'avenir y compris de communes qui n'ont pas encore adhéré. Ces échanges doivent aider le Gip à mieux calibrer son offre dans le cadre de la réforme en cours du modèle économique et de services.

Il est rappelé que les deux volets sont indissociables : évolution des tarifs d'adhésion d'une part ET nouvelle offre de services d'autre part. Les travaux en interne seront complétés par une AMO économique au 2<sup>nd</sup> semestre de cette année (le financement sera en partie pris en charge par l'Etat).

Patrick Molinoz évoque également une rencontre avec le Président du Département de Saône-et-Loire, Monsieur Accary, qui a permis d'aborder sereinement ces points.

Enfin, deux nouveaux chantiers ont été engagés afin de répondre aux attentes des adhérents :

- Défense extérieure contre incendie (DECI) : Dans la continuité d'échanges avec le SDIS 21 et le groupe de travail avec l'Etat, Le GIP investit sur l'outillage informatique visant à faire l'économie de la gestion manuelle des cartes et des problèmes afférents liés à leur maintenance.
- Règlement général sur la protection des données (RGPD) : bien que le sujet ne soit pas complètement nouveau, on observe une sensation d'urgence et une forte appréhension. Cette réglementation présente néanmoins une vertu en ce qu'elle permet la sensibilisation au sujet sociétal majeur qu'est la protection des données personnelles.

Le Président a demandé au GIP d'aborder ce sujet en ce sens en se mettant à la place des communes de moins de 3 500 habitants : face à une telle obligation légale la plus-valeur du GIP est naturelle à condition de proposer une offre complète et rassurante.

Une rapide présentation de l'outil conçu en interne est alors proposé aux présents. Le parti pris consiste à apporter des réponses simples et rassurantes aux communes en guidant les secrétaires pas à pas dans les actions à mener. Par ailleurs, le souhait est d'inscrire ce travail dans le cadre de partenariats avec d'autres organismes de notre territoire qui se sont positionnés par rapport à ce sujet. Cela a bien fonctionné avec le SIDEC du Jura, mais en revanche n'a pas pu se faire à ce stade avec le CDG 21. Ces efforts de clarification et de coordination seront poursuivis.

- ① **Un site Internet** qui proposera des « recettes » pas à pas pour la mise en place des différentes exigences du règlement.
  - ludiques et simples,
  - des exemples concrets de traitement de données personnelles
- ② **Une solution logicielle** simple d'utilisation qui puisse être partagée avec ses adhérents :
  - registre des traitements,
  - celui des sous-traitants
  - traçabilité des actions menées



Ce dispositif est intégré dans l'offre de services des adhérents pour simplifier le travail du Délégué à la Protection des Données désigné en interne.

Monsieur Martin s'interroge par rapport à la réticence éventuelle des secrétaires de mairie pour adosser une telle responsabilité et demande s'il est prévu de mettre en place un « super DPD » (délégué à la protection de données) qui pourraient conseiller les adhérents sur les sujets pointus.

Patrick Molinoz confirme que le dispositif englobe le soutien de premier niveau au travers de la fonction d'ambassadeur avec, en sus, une ressource dédiée experte au GIP. Monsieur Delamarche complète avec des précisions sur les échanges avec le CNFPT et le côté ludique de l'outil appelé « super chef RGPD » qui permettent de vulgariser et de rendre compréhensible ce sujet. Patrick Molinoz termine sur le RGPD avec une ouverture sur le monde associatif qui gère beaucoup de données personnelles sensibles et dont les acteurs risquent de se trouver démunis par rapport à ces obligations.

Monsieur Poillot intervient au sujet du DECI en proposant d'associer à ce projet des syndicats d'eau. De manière plus générale, il rappelle l'intérêt de l'acculturation numérique, et plus précisément la protection des personnes vulnérables en citant l'exemple d'une personne âgée qui a payé une somme à un intermédiaire sur Internet pour obtenir son acte de naissance.

Monsieur Ruestchmann répond que le GIP dispose déjà des coordonnées des points d'eau, mais que le concours des syndicats serait en effet souhaitable pour tracer les voies d'eau.

Monsieur Duplessis suggère de passer par l'échelon intercommunal, au travers de présentation d'une heure lors des conseils communautaires, pour toucher et sensibiliser les communes par rapport aux sujets nouveaux liés au numérique.

Messieurs Delamarche et Ruestchmann font ensuite état des travaux engagés pour assurer la continuité des services après la fin du PPP au 31 octobre 2019 avec leurs différents volets (juridiques, fonctionnels, techniques et financiers).

Un focus particulier est réalisé sur la prestation d'AMO technique avec un retour sur de nombreux ateliers mis en place, dont certains collaboratifs avec le concours des membres fondateurs, pour faire émerger le futur cahier des charges.

Le contenu de ce dernier en termes de services aux adhérents commence également à se cristalliser entre les services pérennisés, ceux qui feront l'objet d'une évolution, les services arrêtés et les nouveaux services » à la carte » envisagés.

Les membres du CAOS sont invités à participer à un atelier de travail dédié au(x) futur(s) bouquet(s) de services **le 18 juillet entre 14h et 16h** au GIP.

Pour terminer, Monsieur Murmylo présente les contours de la future consultation qui sera lancée à la rentrée. Les travaux avec l'AMO juridique visent à finaliser ce travail et à sécuriser la procédure d'achat et d'exploitation de la nouvelle plateforme.

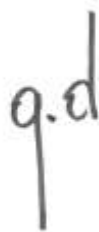
## **IX. Questions diverses :**

### **Fin de la réunion**

---

**Après approbation par le Président du GIP et par le Secrétaire de séance, ce procès-verbal est transmis au Commissaire du Gouvernement puis à l'ensemble des membres du CAOS.**

Le Secrétaire de séance :



Monsieur Gilles Delamarche

Le Président du GIP e-bourgogne-franche-comté :



Monsieur Patrick MOLINOZ